

Huit investisseurs institutionnels font confiance aux petites sociétés de gestion à travers un fonds de place

08.11.17

Le fonds de fonds « 2i Sélection », dédié aux investisseurs institutionnels et investi dans les fonds de sociétés de gestion entrepreneuriales, compte actuellement huit investisseurs dont cinq de taille importante : Agrica, BNP Paribas Cardif, Groupe Pasteur Mutualité, SMABTP et Generali pour les plus gros.

Une nouvelle levée de fonds vient d'ailleurs d'être lancée. « L'encours du fonds est d'environ 50 millions d'euros aujourd'hui et nous espérons clôturer notre nouvelle levée de fonds au premier trimestre 2018 pour atteindre 200 millions d'euros d'engagements », a indiqué lundi 6 novembre Jean-Claude Guimiot, directeur gestion institutionnelle chez Amilton Asset Management, lors d'une conférence organisée par la société de gestion. Jean-Claude Guimiot, ancien directeur général délégué de la société de gestion, Agrica Epargne, société de gestion du groupe Agrica, a été en 2009 à l'origine de la création du fonds avec Amilton AM qu'il a rejoint en janvier 2017. Le fonds est ouvert aux autres investisseurs institutionnels depuis décembre 2015.

BNP Paribas Cardif a été le premier à s'engager. Une démarche qui peut surprendre pour l'assureur compte tenu de la taille de son fonds général de 108,4 milliards d'euros (à fin 2016). « Nous n'avons pas le temps ni un intérêt à investir en direct dans les petites sociétés de gestion. Notre ticket minimum d'investissement dans un fonds est de 50 millions d'euros. Avec un ratio d'emprise de 10%, nous ne sommes que dans les fonds d'une taille minimum de 500 millions d'euros. Cependant, en ne prenant pas en compte la taille de notre portefeuille, nous soutenons 2i sélection car, en tant qu'institutionnel, c'est notre rôle de soutenir les petites sociétés de gestion au même titre que des PME françaises. En outre, en tant que client, nous avons déjà un bon asset manager en interne (BNP Paribas Asset Management, ndlr) mais nous avons aussi besoin de diversité pour nous fournir les idées de demain et sortir des gestions 'benchmarkées' », a expliqué Eric Bequet, responsable des gestions d'actifs d'assurance chez BNP Paribas Cardif.

Le but du fonds, qui est devenu un fonds de place avec le soutien de l'AF2i, l'AFG et Paris Europlace, est d'offrir « un point de rencontre, une passerelle entre le monde des investisseurs institutionnels et celui des petites sociétés de gestion en permettant la reconnaissance de leur savoir-faire, de leur processus de gestion original tout en les poussant à être en conformité avec les exigences des institutionnels et à leur écoute », a résumé Jean-Claude Guimiot. Le fonds UCITS, de droit français, est investi à 80% dans les actions européennes et à 20% dans des actifs de diversification.

Pour Groupe Pasteur Mutualité, dont l'encours du portefeuille avoisine 1,8 milliard d'euros (à fin 2016) et est investi à hauteur de 15% dans les actions, le choix de petites sociétés de

gestion ne pose pas de problème, n'ayant pas de contraintes particulières à investir dans ces fonds. « J'aime bien les small caps, c'est un peu la même approche avec ce fonds, a indiqué Jean-Pierre Cave, trésorier général du groupe. Cela nous permet de découvrir des futurs talents. D'ailleurs, je ne refuse jamais un rendez-vous avec une petite société de gestion même si cela ne signifie pas que j'investis dans toutes évidemment ». Seule critère de sélection pour Jean-Pierre Cave : la société doit avoir au moins trois ans de maturité.

Pour SMABTP et son portefeuille de 11,6 milliards d'euros d'encours (à fin 2016), c'est un nouveau territoire qui s'ouvre. « Nous travaillons avec aucune petite société de gestion et en général, nous déléguons assez peu. Mais comme nous n'avons pas de temps pour réaliser le travail de recherche et de sélection des sociétés de gestion, 2isélection le fait pour nous », explique Maxence Hecquard, adjoint au directeur des investissements de SMABTP. « Ce fonds de place offre une garantie de qualité qui vient conforter nos décisions d'investissements », a-t-il ajouté.

Pas question pour autant d'être plus indulgent envers les petites structures selon Eric Bequet de BNP Paribas Cardif. « Si les petites sociétés de gestion offrent une surperformance alors cela donne une bonne raison de les aider, mais il ne s'agit pas de les favoriser », a-t-il souligné. Pour répondre à la question de l'exigence élevée des institutionnels vis-à-vis des sociétés de gestion, l'AF2i apporte son soutien. « Nous sommes favorables à tous les fonds de place, qui plus est, dans le cadre du Brexit », a déclaré Jean Eyraud, président d'honneur de l'AF2i.

Article rédigé par Thibaud Vadjoux